

Renforcement du
Réseau de distri-
bution d'énergie
électrique

Monsieur le Maire informe l'assemblée :
que le projet de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique de la commune de Ludres a été retenu au programme départemental 1962 et que son financement a été accepté par délibération du 25 mars 1963 approuvée le 3 avril 1963 par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle.

que ces travaux ont fait l'objet le 10 juin 1963, dans les bureaux du Service du Génie Rural en présence des représentants de Monsieur le Préfet et d'Electricité de France, d'une adjudication restreinte sur appel d'offres.

A la suite de cette consultation, la Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et l'Entreprise Hatier agissant conjointement ont été déclarées adjudicataires moyennant un rabais de 1%

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de confier :
- les travaux de lignes aux dites entreprises
- la fourniture et la pose du transformateur à Electricité de France
d'autoriser son Maire à signer :

a) - le marché avec la Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et l'Entreprise Hatier, agissant conjointement dont le montant est estimé à la somme de 63.000 Frs

b) - le marché d'Electricité de France concernant la modification des appareils, la fourniture et la pose du transformateur, s'élevant à 21.035 Frs.

c) la convention avec Electricité de France relative à sa participation dans les travaux